

Demande de Proposition – Enquête auprès des peuples autochtones 2017

Contexte et objectif :

L'édition de 2017 de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), qui recueille des données sur les Inuits, les Métis et les membres des Premières Nations vivant hors réserve, a récemment été mise à disposition par les Centres de données de recherche (CDR). Avec notre partenaire Statistique Canada, le Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR) supervise 32 CDR dans des universités du Canada, promeut un meilleur accès aux données et offre des possibilités de formation à près de 2 000 chercheurs. Le RCCDR s'est associé à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour offrir une série de bourses de 7 500 \$ à des chercheurs en début de carrière (y compris des étudiants et des boursiers postdoctoraux) pour des projets de recherche qui exploitent l'EAPA de 2017. De plus amples informations sur l'EAPA de 2017, notamment le plan d'enquête et le questionnaire, sont [disponibles ici](#).

Ces bourses renouvellent un précédent partenariat de 2015 entre le RCCDR et le ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien qui s'est concentré sur l'analyse de l'EAPA de 2012. Dix équipes d'étudiants ont été financées suite à cette demande, et [un résumé des projets et de leurs résultats est disponible ici](#). Les principaux objectifs de ce partenariat sont d'encourager les chercheurs en début de carrière à s'intéresser à la recherche autochtone et de combler une lacune dans le financement des trois conseils, qui tend à se concentrer sur des projets plus importants pour des chercheurs plus expérimentés.

Détails au sujet des propositions :

Tous les projets soumis doivent se servir de l'EAPA de 2017, bien que d'autres sources de données puissent être conjointement exploitées. Les propositions devront comprendre un gabarit dûment rempli de [proposition à un CDR](#) et seront soumises par le biais d'un [formulaire disponible sur le site web du RCCDR](#). Pour permettre une évaluation équitable, aucune information propre à identifier qui que ce soit ne doit figurer dans le modèle de proposition rempli. La date limite de soumission des propositions est le 31 mars 2020.

Les étudiants doivent également joindre à leur demande une lettre de soutien d'un membre du corps enseignant qui les aidera à développer leur projet et en assurera le suivi.

Évaluation des propositions :

Les propositions retenues porteront sur des domaines pertinents pour l'élaboration des politiques, notamment sur la participation économique, qui est au cœur de l'EAPA de 2017. D'autres sujets importants qui peuvent être étudiés avec l'EAPA (par exemple, la santé, la mobilité de la main-d'œuvre, l'entrepreneuriat, l'éducation post-secondaire, la formation professionnelle ciblée, les revenus et le bien-être financier) ne seront pas écartés et la préférence ira même aux propositions qui recourent plusieurs thèmes.

Un comité comprenant au minimum un représentant de RCAANC et deux experts universitaires évaluera les propositions. Toutes les propositions seront évaluées selon les quatre critères suivants :

1. Pertinence du/des fichier(s) de données pour l'analyse proposée.
2. Pertinence de la théorie et de la (ou des) méthodologie(s) adoptées.
3. Identification des politiques ou interventions gouvernementales qui pourraient bénéficier de l'analyse proposée.

4. Qualité générale de la proposition et éventuelles retombées positives.

Le RCCDR et RCAANC souhaitent tous deux soutenir les chercheurs autochtones dans leurs efforts pour étudier les enjeux autochtones. En conséquence, la préférence sera accordée aux projets jugés méritoires menés par des chercheurs autochtones.

Financement

Jusqu'à dix projets méritoires seront financés à hauteur de 7 500 \$, dont la moitié sera versée au début du projet et l'autre, après son achèvement.

Livrables

À l'issue de leur projet, les candidats retenus devront fournir au RCCDR, *au plus tard le 28 février 2021*, un rapport décrivant le processus et présentant les résultats de leur recherche. Le paiement final sera conditionnel à la réception de ce rapport. La propriété intellectuelle découlant des recherches menées reviendra aux chercheurs, et ceux-ci sont encouragés à publier leurs résultats dans des revues spécialisées. Services aux Autochtones Canada et/ou Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pourraient leur demander l'autorisation de reproduire les éléments clés de leurs travaux.

Les questions concernant l'EAPA ou d'autres fichiers de données des CDR peuvent être adressées à l'analyste de votre CDR.

Toute question concernant le RCCDR, la demande de propositions ou leur traitement doit être adressée [au RCCDR](#).